



**ATELIER RÉGIONAL DE L'UIT SUR L'ACCESSIBILITÉ
DES TIC AUX PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LA RÉGION AFRIQUE**

Lusaka, Zambie, 15-16 juillet 2008



RAPPORT DE L'ATELIER

Objet du présent rapport

Le présent rapport est un résumé des questions qui ont été présentées et examinées au cours de l'atelier de deux jours qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) ainsi que des conclusions qui se sont dégagées de cette manifestation, en vue de leur suivi et de leur mise en oeuvre par les décideurs et d'autres parties prenantes ainsi que des participants de la région Afrique.

Cérémonie d'ouverture

1) Mme Asenath Mpatwa, Chef de l'Unité des initiatives spéciales de l'UIT, a tout d'abord mis l'accent sur les principales décisions de principe qui ont été adoptées sur le plan international, en vue de remédier aux problèmes liés à l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées. Il s'agit notamment des deux phases du SMSI, tenues en 2003 et 2005, de la Résolution 56 (CMDT-06) relative aux personnes handicapées et, enfin, de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006. Mme Mpatwa a souligné que la Convention de l'ONU était un instrument juridiquement contraignant, à la différence des Résolutions du SMSI et de la CMDT. Elle a pris note de l'importance et de l'intérêt qu'il y a à traiter les problèmes de l'accessibilité aux TIC dans la région, étant donné que les statistiques actuelles montrent qu'environ 10% de la population active souffrent d'un handicap et que deux tiers des personnes handicapées vivent dans des pays en développement, ce qui signifie que près de 90 millions de personnes handicapées vivent en Afrique subsaharienne. L'intervenante a ensuite appelé l'attention sur les problèmes que pose la mise en oeuvre de ces Résolutions, notamment l'utilisation de technologies et de logiciels adaptés aux personnes vivant dans les zones rurales, l'accessibilité financière de ces technologies, notamment les technologies d'assistance, et la nécessité de les considérer comme une responsabilité sociale collective, et non pas comme une activité commerciale normale. En conclusion, elle a invité les participants à étudier cette question et à déterminer les mesures à prendre en priorité, tout en encourageant l'application du principe et des normes de conception universelle lors de l'élaboration de leur infrastructure de réseau, qui n'est pas encore parfaitement au point.

A cette fin, les pays de la région ont été encouragés à engager un processus visant à élaborer des politiques appropriées, pour remédier aux problèmes liés à l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, afin d'intégrer et de mettre en place une société de l'information inclusive.

2) M. Richard Mwanza, P.-D. G. de l'Autorité des communications de la Zambie, a demandé aux participants de ne pas se contenter de mettre en évidence ces questions, mais de leur donner réellement suite, pour veiller à ce que des solutions soient mises en oeuvre dans leur pays.

3) M. Mubika Mubika, Vice-Ministre des communications et des transports de la Zambie et membre du Parlement, a mis l'accent sur les mesures déjà prises par le Gouvernement zambien pour s'attaquer aux problèmes de l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées. Le Gouvernement a en effet édicté la Loi de 1996 sur les personnes handicapées et a mis en place l'Agence de la Zambie pour les personnes handicapées, afin de répondre à leurs besoins particuliers.

4) Mme Andrea Saks, Coordonnatrice de l'activité de coordination mixte de l'UIT-T, s'exprimant au nom du Directeur du TSB, M. Malcolm Johnson, a rappelé combien il était important de traiter l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées dans le cadre du respect de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Elle a donné un aperçu du travail auquel elle participe depuis les années 60, lorsque la textophonie était incompatible avec les besoins des personnes handicapées. Cet état de choses a conduit à la mise au point d'un modem, à la seule initiative de personnes malentendantes, exception faite du don de téléimprimantes usagées. L'intervenante a fait observer que l'UIT avait accompli une bonne partie des travaux en élaborant des normes qui ont garanti l'application du principe de conception universelle, afin de rendre les TIC accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Toutefois, la difficulté est de faire évoluer les comportements des constructeurs, qui hésitent à mettre en oeuvre des normes sur la conception universelle/inclusive en raison des incidences financières. Toutefois, ces comportements évoluent progressivement.

Election du Bureau

Avant de passer à l'examen des questions de fond devant être traitées lors de l'atelier, les participants ont élu les membres du Bureau suivants:

Président: Zambie; Vice-Président (anglophone): Malawi; Vice-Président (francophone): Togo; Rapporteur (anglophone): Ouganda; Rapporteur (francophone): Burundi.

Session 1: Politiques pour des TIC accessibles

1) Mme Asenath Mpatwa a donné un aperçu des discussions qui auront lieu pendant l'atelier de deux jours. Le premier jour sera consacré aux politiques, aux technologies et aux normes ainsi qu'aux présentations par pays, et le deuxième jour sera consacré aux applications dans le domaine de l'accessibilité et de la préparation aux situations d'urgence, à la conception universelle et aux didacticiels sur l'accessibilité en temps réel à des textes et au web.

L'intervenante a attiré l'attention sur la création, il y a deux ans, de l'Unité des initiatives spéciales de l'UIT-D, qui a principalement pour tâche de favoriser l'accessibilité des TIC, l'accent étant mis plus particulièrement sur les questions de genre, les jeunes, les personnes handicapées, les zones isolées et mal desservies et les communautés marginalisées. Elle a noté que l'Unité avait commencé à mener à bien des activités en 2007, en organisant notamment deux ateliers destinés à sensibiliser les Etats Membres de l'UIT à ces questions et à échanger des données d'expérience sur les enjeux de l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées, en vue de leur permettre de prendre des mesures en application des décisions de la CMDT, du SMSI et de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Dans cette optique, l'UIT-D et l'Initiative G3ict collaborent en vue de concevoir un kit d'aide en ligne, qui servira à dispenser une formation aux décideurs pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour appliquer les politiques et les législations pertinentes, conformément à la Convention. Ces activités ont également consisté à fournir des équipements à 22 centres pour personnes handicapées, notamment au Sri Lanka. La mise en place de cette Unité a été précédée par les principaux jalons suivants dans les travaux sur les TIC et les personnes handicapées:

- A la suite des délibérations du SMSI à Genève, en 2003, et à Tunis, en 2005, l'accent a été mis sur la prise en compte intégrale des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité aux TIC, les principes de conception et d'accessibilité (principe de conception universel), la suppression de la pauvreté et l'utilisation des TIC aux fins de la gestion des catastrophes, de l'alerte rapide et des communications d'urgence.
- Par sa Résolution 56 (Doha, 2006), la CMDT demande à l'UIT-D d'élaborer des lignes directrices visant à intégrer l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées.
- Enfin, le jalon le plus important a été l'adoption, en décembre 2006, de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, texte juridiquement contraignant. Vingt et un pays d'Afrique subsaharienne ont signé cette Convention et 7 l'ont ratifiée. Cent vingt-neuf pays ont signé la Convention dans le monde.

L'intervenante a souligné que l'atelier avait notamment pour but de passer en revue les mesures prises actuellement pour apporter un appui aux Etats Membres dans des domaines des politiques générales, d'examiner les techniques et les avancées actuelles et de définir des priorités et d'échanger des données d'expériences et de bonnes pratiques.

2 Mme Cynthia Waddell, Directrice exécutive et consultante en droit, politiques et technologies, Centre international de ressources Internet pour les personnes handicapées (ICDRI), dans le cadre de la présentation de son document, a retracé son expérience personnelle et expliqué comment elle a été en mesure, alors qu'elle a souffert, jusqu'à l'âge de 5 ans, de graves problèmes auditifs, de surmonter son handicap et de travailler aujourd'hui comme conférencière pour les personnes handicapées. Elle a également influé sur les principales politiques TIC en faveur des personnes handicapées, notamment les normes en matière de passation de marchés publics dans le cas des Etats-Unis.

Des présentations graphiques ont été faites pour illustrer la façon dont des personnes handicapées et des services peuvent interagir, notamment les sous-titrages en temps réel, les technologies d'assistance, l'interprétation du langage des signes, les aides visuelles, la lecture du braille et les textes en formats accessibles. S'agissant de l'accessibilité physique, des questions telles que les services de transport accessibles, les ascenseurs accessibles et les équipements (ordinateurs par exemple) doivent être prises en compte.

Il a été relevé que les conditions préalables à l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées étaient la conception accessible en termes de produits et de services, la disponibilité en termes de connectivité et l'accessibilité financière en termes de prix d'accès.

Les participants ont souligné les grandes questions de politique générale suivantes:

- Droits des personnes handicapées tels qu'ils sont fixés dans la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Articles 9, 21, 29 à 32 (droits relatifs aux biens et produits conçus pour tous, coûts abordables et nécessité de recueillir des statistiques et des informations). L'intervenante a fait observer que l'adoption de législations portant sur la conception accessible de biens et services était un réel problème.
- L'intégration et l'engagement des parties prenantes n'est pas seulement une question horizontale pour les décideurs ou les professionnels de la santé, mais impose la participation active de tous les praticiens et des différentes parties prenantes, y compris les personnes handicapées.
- Différences entre les définitions et les mises en oeuvre du service universel, qui englobe les questions relatives à l'accessibilité, au caractère économiquement abordable et à la disponibilité.
- Des études de cas consacrées à différentes initiatives en matière de service universel dans des blocs régionaux (Union européenne, Etats-Unis) ont été présentées pour souligner ces différences.

- Des travaux sont en cours sur des normes sur une conception technique accessible des TIC, dans le cadre de l'UIT.
- Des études de cas sur l'achat de kits en ligne ont été menées au Danemark, au Canada, aux Etats-Unis et en Irlande.
- Il est nécessaire d'établir des critères de référence et de mener des travaux de recherche pour examiner le problème de l'absence de métadonnées.
- Diffusion, éducation et formation concernant l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées.

On a donné un aperçu des problèmes et des initiatives actuels en matière d'accessibilité des TIC aux personnes handicapées dans différents blocs régionaux, par exemple l'absence d'infrastructure parfaitement au point et l'absence de politiques générales. Dans la région Afrique, les problèmes tiennent au fait que l'accès n'est pas financièrement abordable (31 pays africains sont des PMA) et concernent les TIC pour les initiatives en faveur des personnes handicapées, par exemple le projet de portail national sur l'accessibilité de la République sudafricaine, en 11 langues officielles. Dans la région des Etats arabes, le problème a trait au manque de statistiques sur les personnes handicapées; dans la région Asie-Pacifique, des initiatives ont été prises en matière d'élaboration de normes et le projet de préparation aux tsunamis a été lancé. Dans la région Amériques, les efforts sont axés sur l'information, et la moitié des pays ont reçu une formation. L'Europe a lancé l'initiative i2010, qui est suivie par le Forum européen des personnes handicapées.

S'agissant des bonnes pratiques en matière de TIC, il a été souligné que les normes de l'UIT sur le service conversationnel total, le système d'information numérique accessible et les normes sur l'acquisition de TIC accessibles au titre de la Section 508 de la Loi des Etats-Unis constituaient de bonnes pratiques pour répondre aux problèmes de l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées.

Les participants ont mis l'accent sur le rôle que joue le secteur privé, comme en attestent les efforts concertés déployés dans le cadre de l'Initiative G3ict des Nations Unies et le programme européen d'appui stratégique en matière de TIC, qui constitue une innovation en matière de financement pour l'accessibilité de la télévision numérique.

Session 2: Politiques pour des TIC accessibles (suite)

1 Une présentation vidéo a été faite par M. Axel Leblois, de l'Initiative G3ict sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. M. Leblois a indiqué que cette Convention était la première du genre pour ce Millénaire et constituait le traité des Nations Unies qui avait été négocié le plus rapidement. Il a mis l'accent sur l'engagement pris par les Etats d'examiner les enjeux économiques et sociaux ayant une incidence sur la question de l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées. Il a expliqué que la normalisation était indispensable pour éviter toute fragmentation susceptible à conduire à de faibles économies d'échelle et à des prix des TIC inabordables.

La Convention traite de deux questions essentielles: comment faire en sorte qu'aucun obstacle ne s'oppose à la généralisation des TIC et comment améliorer l'utilisation des technologies pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Les articles correspondants et les principaux domaines d'application, tels que l'administration en ligne et les technologies d'assistance, l'intervention en cas d'urgence et la mobilité personnelle, ont été mis en évidence.

Parmi les activités au titre de l'Initiative 3Gict figurent une sensibilisation accrue de l'opinion et de bonnes pratiques à l'intention des régulateurs et des décideurs, la promotion de l'harmonisation et de la normalisation en collaboration avec des organisations de normalisation et des organismes chargés de la passation de marchés publics et du développement des TIC. La mise au point d'un kit en

ligne à l'intention des décideurs, qui vise à assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à servir de référence pour les pays ayant ratifié la Convention, figurent au nombre des initiatives en cours visant à remédier aux problèmes des TIC pour les personnes handicapées.

2 Mme Asenath Mpatwa a brièvement présenté les travaux consacrés au projet de kit en ligne à l'intention des décideurs. Ce kit, qui porte sur dix sujets différents liés à l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées, vise à mettre des ressources à la disposition des décideurs, pour leur permettre d'évaluer les lacunes existantes dans le domaine de l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées, à fournir un ensemble de mesures à prendre au niveau national et à servir de répertoire et de plate-forme mondiaux pour l'échange de bonnes pratiques. Ce kit en ligne sera mis gratuitement à la disposition de tous les Etats Membres. La mise en oeuvre du projet s'effectuera en trois phases, dont les deux premières ont d'ores et déjà été intégralement financées. Les travaux consisteront à élaborer des lignes directrices (au titre de la Question 20, confiée à la Commission d'études 1) et à concevoir un contenu pour le kit en ligne (dans le cadre du G3ict de l'UIT-D et d'autres partenaires). Les activités de formation relèvent de la phase 3 et l'UIT-D est en train de rechercher des partenaires de financement potentiels. L'intervenante a souligné qu'il s'agissait d'une initiative multi-parties prenantes qui faisait intervenir plusieurs organismes.

3 Pour ce qui est du rôle des organisations africaines non gouvernementales dans la promotion de TIC accessibles en Afrique, M. Simate Simate (Décennie africaine des communications) a donné une vue d'ensemble des questions relatives à l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées, des principaux défis tels que la fracture numérique entre pays développés et pays en développement et de l'absence de normes et de réglementations, et a ajouté que les décisions prises par les décideurs sur la question n'étaient pas prises en compte.

L'orateur a proposé les mesures suivantes pour supprimer les obstacles aux TIC: respect rigoureux des normes et des règlements; conception inclusive et universelle (conception de produits accessibles à tous), technologies d'assistance et d'adaptation pour les produits et services TIC, à adopter pour répondre aux besoins particuliers de ceux qui ne peuvent avoir accès à une conception universelle. A cet égard, l'orateur a recommandé les mesures suivantes:

- Elaboration d'une stratégie à l'échelle du continent, qui sera appliquée dans cinq pays pendant au moins trois ans.
- Mise en oeuvre intégrale de la Déclaration de Tunis du SMSI.
- A la fin de l'atelier, suivi des recommandations assuré par un groupe de travail coordonné par la Décennie africaine des communications.

Session 3: Technologies pour des services et des produits TIC accessibles

1 Mme Andreas Saks a fait un exposé sur le rôle que jouent les normes relatives à l'accessibilité dans la réduction de la fracture numérique pour les personnes handicapées. Il a été question des produits, services et considérations touchant à la conception et des normes relatives à l'accessibilité. L'intervenante a mis l'accent sur les travaux passés et actuels effectués par l'UIT-T pour concevoir des lignes directrices relatives à l'accessibilité et une liste de contrôle, dans le cadre de la conception inclusive aux premiers stades de la normalisation, sur la collaboration avec le Forum sur la gouvernance de l'Internet et sur les nombreuses normes élaborées pour traiter de l'accessibilité aux systèmes et services multimédias (au titre de la Question 26/CE 16). Elle a mis en évidence les questions liées aux facteurs humains (au titre de la Question 3/CE 2), l'accessibilité à la TVIP ainsi que les aspects liés à l'interopérabilité et à la mobilité. Elle a attiré l'attention sur la création de l'Activité de coordination mixte, le facteur humain de l'accessibilité devant faciliter la collaboration au titre de différentes commissions d'études. L'Union européenne doit procéder à un essai d'un service conversationnel total, conformément à la norme F.703 de l'UIT pour les communications d'urgence, à l'intention de tous, y compris des personnes handicapées.

L'intervenante a encouragé les participants intéressés à rejoindre l'Activité de coordination mixte (JCA). L'UIT a élaboré plusieurs normes et l'intervenante a encouragé les participants à les mettre en oeuvre.

2 M. Hiroshi Kawamura, Président du Consortium DAISY (Digital Accessible Information System) a présenté "le meilleur moyen pour les personnes ayant des difficultés à lire des ouvrages imprimés de lire et de publier des ouvrages" et a mis l'accent sur les avantages du système DAISY, notamment pour les personnes ayant des difficultés à lire des textes imprimés parce qu'ils souffrent de cécité, de déficience visuelle et de daltonisme. Il a appelé l'attention sur les outils de production disponibles avec un nombre illimité de licences (conversion et audio) et les outils de reproduction. Les normes DAISY sont ouvertes et interopérables sans être propriétaires et encouragent la création de matériels de lecture. L'intervenant a également fait observer qu'il y avait de plus en plus d'utilisateurs du système DAISY et d'études de cas dans lesquelles ce système avait permis de former des formateurs. S'agissant de l'Afrique, il a été noté que des activités étaient menées conjointement avec le projet de Forum national sur l'accessibilité mis en oeuvre en République sudafricaine. Pour illustrer la présentation, une démonstration a été faite avec le système AMOS et l'outil téléchargé à source ouverte DAISY, qui permet à des personnes souffrant de handicaps visuels et auditifs d'avoir accès à des informations en formats compatibles. L'intervenant a cité les efforts concertés déployés avec le Forum W3C, l'UIT, l'IFLA, la WBU, la communauté des handicapés, etc.

3 M. Hiroshi Kawamura a reçu le Prix UIT de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2008 pour l'innovation que constitue la norme DAISY, qui répond aux besoins des personnes ayant des limitations face aux textes imprimés et de ceux qui parlent des langues indigènes ainsi que des besoins en matière d'accès universel pour les personnes illettrées.

4 Mme Cynthia Waddell a présenté un autre exposé sur les TIC accessibles: un changement de conception. L'intervenante a fait remarquer que ce changement de conception résultait des progrès technologiques, qui ont amené à prendre en compte la conception inclusive dans les technologies d'intégration, des tendances qui se dessinent dans le monde et qui imposent des contraintes s'agissant des interfaces et des besoins des utilisateurs et de l'intégration du modèle des droits civils et du modèle des droits sociaux.

5 L'intervenante a cité comme exemple le changement de définition du handicap tel qu'il apparaît dans l'article premier de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, l'importance accordée à l'intégration des capacités et à la compatibilité de l'environnement avec les besoins des personnes handicapées, au lieu de l'incapacité médicale uniquement, et à la nécessité d'élaborer des modèles de conception inclusive, étant donné que cette conception accessible est également avantageuse pour les personnes qui ne sont pas handicapées (personnes âgées, personnes illettrées, personnes ayant des connexions faibles aux TIC, etc.).

L'intervenante a recommandé aux décideurs de ne pas perdre de vue la convergence des technologies, qui peut avoir pour conséquence que l'accessibilité devienne propriétaire au lieu d'être ouverte et applicable à tous.

Session 4: Stratégies mises en place par différents pays en faveur de TIC accessibles

Les exposés fait par différents pays sur les personnes handicapées et l'accessibilité des TIC ont permis de dégager les questions suivantes:

- a) il faut aborder des questions socio-économiques comme la pauvreté et les faibles niveaux d'alphabétisation;
- b) absence de statistiques sur les personnes handicapées dans la plupart des pays;
- c) absence d'infrastructures parfaitement développées et structures inaccessibles;

- d) il n'existe pas de politiques et de législations appropriées sur les personnes handicapées et, si elles existent, elles ne sont pas mises en oeuvre;
- e) des exemples d'initiatives de projets mis en oeuvre au Mali et en République sudafricaine ont été présentés. Le Meraka Institute (République sudafricaine) a fait un exposé sur le portail national d'accessibilité géré conjointement avec le Département des communications et a présenté plusieurs initiatives en matière de recherche;
- f) il a été souligné combien il est important de ratifier et d'appliquer la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Session 5: Applications destinées à promouvoir des TIC accessibles

- 1) M. Hiroshi Kawamura, Président de DAISY, a fait un exposé sur l'accessibilité et la préparation aux catastrophes pour les personnes handicapées. Il a également présenté les enseignements tirés du tsunami et a insisté sur la nécessité de préserver et de promouvoir les connaissances locales dans le cadre de la gestion des catastrophes, notamment sous la forme d'un système d'alerte rapide, sans oublier l'importance d'une évacuation concertée et d'un format accessible de l'information sur l'alerte rapide et la gestion des catastrophes.
- 2) L'orateur a mis l'accent sur la Déclaration de Phuket, qui privilégie la prévention par le biais de l'échange de connaissances, la participation de tous, les initiatives prises par les communautés locales et l'infrastructure conviviale pour les handicapés. Le consortium DAISY a également fait un travail de recherche pour le compte de Bethel House, sur les besoins des personnes souffrant de problèmes psychiatriques (instructions simples et aisées avec son et image). En conséquence, un manuel de préparation DAISY à l'intention de cette communauté a été élaboré.
- 3) Dans le cadre de l'exposé sur les considérations touchant à la conception universelle pour des TIC accessibles, Mme Cynthia Waddell, du Centre international de ressources Internet pour les personnes handicapées, a souligné le rôle que jouent les pouvoirs publics en mettant l'accent sur des articles essentiels de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, par exemple les articles sur les obligations liées aux TIC, la collecte de statistiques et de données, la coopération internationale, les technologies d'assistance, la conception universelle et les normes. Elle a également donné une vue d'ensemble de certaines des bonnes pratiques appliquées à travers le monde en matière de conception universelle et de normes sur la passation de marchés publics aux Etats-Unis, au Canada et en Irlande. Le principal facteur de succès en matière de conception universelle pour des TIC accessibles a été l'appui fourni pour l'engagement de personnes souffrant d'un handicap. Un certain nombre de publications gratuites sont accessibles en ligne, par exemple www.tiresias.org/publications/disabilities_standardisation/index.
- 4) Mme Cynthia Waddell a donné plus de précisions sur un "web sans obstacles" et a souligné la nécessité de répondre aux exigences des utilisateurs, de favoriser la conception accessible de produits, de services et d'un environnement dans lequel l'interface-utilisateur est suffisamment souple pour tenir compte de la gamme la plus large possible de besoins et de préférences des utilisateurs. Toutefois, l'intervenante a fait remarquer qu'un grand nombre de conceptions actuelles du web ont pris en compte la facilité d'utilisation et la connectivité, mais non la conception accessible et l'accessibilité. Ce point a été mis en évidence lors d'une démonstration d'un lecteur d'écran pour aveugles, qui a fait apparaître la différence entre une conception et un contenu web accessibles et une conception web type et les avantages pratiques pour les aveugles, en termes de temps nécessaire à la lecture du contenu sur une page web, notamment. Comme exemples de conception accessible, on citera pour les handicapés moteurs la prise en charge de l'interface SIP et PAP. Il convient de privilégier l'indépendance des dispositifs, afin que par exemple il ne soit pas nécessaire d'utiliser une souris. Les participants ont été priés de se reporter aux lignes directrices sur l'accessibilité des contenus web W3C pour obtenir davantage de renseignements.

Session 6: Didacticiels

Mme Cynthia Waddell a donné aux participants un aperçu complet du légendage web en temps réel, des vérificateurs d'accessibilité au web et d'une démonstration d'un outil de conférence en ligne accessible.

- a) il a été pris note de la différence entre le CART (transition en temps réel d'accès aux communications) et le légendage, étant donné que ce dernier est associé à l'image, ce qui n'est pas le cas du système CART. Le légendage est idéal pour l'accessibilité des sourds et des malentendants, des personnes ayant l'anglais en deuxième langue et pour les transcriptions qui peuvent servir de présentation;
- b) le principal flux de processus pour le légendage comprend une entrée audio utilisant plusieurs interfaces sur site et à distance, la traduction et la sortie texte, qui peut être le système CART ou le légendage;
- c) les vérificateurs d'accessibilité au web sont utilisés pour déterminer si un site web est accessible ou non aux personnes handicapées. Les trois outils d'accessibilité au web sont inclus: "Cynthia dit" (vérification de la conformité à la conception web par rapport à une norme), système WAVE (création de rapports visuels à l'aide d'icônes) et service de validation W3C (vérification de la conformité à un langage de code de programme);
- d) l'outil de conférence en ligne accessible permet à des personnes handicapées de participer à une conférence en ligne, ce qui présente les avantages suivants: augmentation de la productivité, participation accrue, environnement convivial dans lequel des technologies d'assistance sont en place et réduction des coûts des réunions. Cet outil est compatible avec des lecteurs d'écran, des agrandisseurs d'écran et des programmes de reconnaissance vocale. Pour pouvoir être mis en oeuvre, il nécessite un ordinateur personnel, une carte son, une connexion Internet haut débit et des écouteurs.

Tous ces outils sont disponibles en ligne et les participants sont encouragés à envisager de les utiliser.

Session 7: Accessibilité des TIC pour l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation et de l'emploi

1) Mme Licia Sbatella (Politecnico di Milano) a présenté un exposé sur l'accessibilité des TIC pour l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, en mettant l'accent sur l'utilisation du milieu universitaire pour remédier au problème de l'accessibilité des TIC aux personnes handicapées. L'université permet d'influer sur la société par le biais du renforcement des capacités des personnes handicapées. En Italie, des crédits de l'université (prévus dans la loi sur l'enseignement primaire et secondaire) ont été octroyés et plusieurs projets ont été mis en oeuvre concernant les déplacements de ces étudiants sur les campus d'une manière personnalisée, l'automatisation des interfaces d'utilisateur qui utilisent des langages iconiques sur les lieux de leur hébergement notamment. Dans le cadre de l'intégration, l'université aide également les étudiants à établir des contacts avec des employeurs potentiels de personnes handicapées et permet à ces étudiants, une fois diplômés, d'utiliser des technologies d'assistance sur leur milieu de travail pendant au moins un an.

L'université s'emploie également à sensibiliser davantage les employeurs potentiels aux besoins des personnes handicapées, afin de les aider à adapter leur environnement professionnel aux besoins de ces personnes.

2) Mme Lynette Visagie, responsable de l'assurance qualité à ICDL, a fait un exposé sur la certification internationale concernant les compétences en matière de TIC des personnes handicapées, en mettant l'accent sur l'accès à toutes les personnes handicapées. ICDL donne des moyens d'agir aux personnes handicapées (ceux qui ont une déficience physique, une déficience

auditive ou une déficience visuelle et les personnes en chaise roulante) grâce à la formation et aux tests en matière de compétences TIC. Ces tests sont analogues à ceux effectués par les personnes qui ne sont pas handicapées. L'intervenante a souligné que les personnes handicapées étaient compétentes et que les connaissances techniques qu'elles acquéraient leur permettaient d'exécuter des tâches au même niveau de compétences que des personnes sans handicap, notamment sur le lieu de travail.

Session 8: Conclusion et adoption du rapport de l'atelier

A l'issue d'un échange de vues, les participants ont adopté une déclaration intitulée "Déclaration de Lusaka sur les moyens de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication et aux services correspondants pour les personnes handicapées", afin de remédier aux problèmes qui se posent en matière d'accessibilité des TIC aux personnes handicapées dans la région Afrique. Le texte intégral de la Déclaration est reproduit dans l'Annexe 1 du présent rapport.

Rapporteurs

Mme Christine Mugimba,
Manager- Research and Development
Uganda Communications Commission

Monsieur Ndagijimana Fulgence,
Vice-Président de l'Union des personnes handicapées
Burundi
